PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL DE GREZ-DOICEAU

Compte-rendu du groupe de travail « Convivialité » Mardi 16 septembre 2014

Présent(e)s:

Administration communale

Luc Coisman – Echevin Caroline Theys – Coordinatrice PCDR

Organe consultatif

9 présents – 3 excusés

Invités

André Denys – Trésorier à l'Office du Tourisme et Bénévole à l'Espace public numérique

Ordre du jour

- Relecture des fonctionnalités de la salle du rez-de-chaussée
- Accueil Vestiaire
- Aménagement extérieur
- Divers

RAPPEL:

Lors de la réunion du 10 juillet 2014 : le GT a défini les fonctionnalités du 1^{er} étage (OT – EPN – Bibliothèque...)

Lors de la réunion du 31 juillet 2014 : le GT a défini les fonctionnalités du rez-de-chaussée (salle polyvalente – cuisine – sanitaire...) et de la salle polyvalente du 1^{er} étage

Relecture des fonctionnalités de la salle du rez-de-chaussée

Lors de la relecture des fonctionnalités, il est demandé d'ajouter le critère d'isolation thermique et acoustique.

Il est également demandé de garder l'annexe avant pour que cela puisse servir d'accueil/vestiaire. Cela permettra de gagner de la place dans la salle

La taille de la cuisine ne doit pas dépasser ± 10 m² Prévoir au moins un évier, un frigocongélateur, armoire de rangement et des plans de travail.

Accueil/Vestiaire

En plus des fonctions d'accueil et de vestiaire, cet espace pourrait servir de loge pour les artistes. Un point d'eau avait été proposé dans cet espace. Celui-ci pourrait être utilisé par les artistes (souvent demandé dans les contrats artistiques « loge avec point d'eau à disposition »).

Il faut également prévoir une porte entre la salle et l'espace accueil/vestiaire.

Aménagement extérieur

A l'avant du bâtiment :

La passerelle doit être la plus discrète possible.

Prévoir un éclairage extérieur qui illumine le bâtiment.

Eviter les espaces verts (demande de l'entretien)

Garder le bâtiment le plus rural possible (éviter les fioritures)

La terrasse avant doit être adaptée au PMR. Prévoir des pavés plats ainsi qu'un chemin adapté du parking à la salle.

A l'arrière du bâtiment :

Installer une barrière/une palissade pour empêcher l'accès à l'espace entre le train et le bâtiment. Cet espace pourra servir également de rangement lors d'événements. Prévoir une évacuation des eaux à l'arrière du bâtiment en cas d'inondation (installer des grilles devant la porte arrière ?)

Divers

Quid de la Malle à Grez

Luc Coisman explique que la Malle à Grez devra fermer fin décembre. Le Collège communal cherche donc un espace pour accueillir ce service.

L'idée proposée serait d'installer ce service à la place du logement. Le logement pouvant quant à lui être déplacé dans le bâtiment annexe appartenant également à la Commune.

Le groupe de travail estime que la Malle à Grez mérite beaucoup mieux comme espace car si elle est installée à cet endroit, elle n'aura aucune visibilité. De plus, l'espace sera restreint alors qu'aujourd'hui, la malle à Grez est déjà à l'étroit.

Les membres proposent différents endroits qui pourraient peut-être accueillir la Malle à Grez :

- Pharmacie Derycke
- Moundir (chaussée de Jodoigne)
- l'opticien au pied de la rue des Combattants
- Le jardin du Portugal
- le cabanon de l'ancien commissariat de police
- les bâtiments du foot de Gastuche

Poste financier pour la stabilité du bâtiment

Il n'y a pas de poste prévu à cet effet (cfr annexe 1).

Il est demandé s'il ne serait pas plus intéressant de repartir à zéro pour les travaux ? Question à poser à l'architecte.

Il faudra demander à l'architecte de commencer son travail par la vérification de ce point.

Retour de l'architecte vers la CLDR

Il faudra également demander à l'architecte de revenir vers la CLDR lorsqu'il aura 1 ou 2 voir 3 propositions dans les "grandes" lignes (esquisses) => avis de la CLDR pour ne pas le laisser s'avancer trop (gain de temps et d'argent pour tous).

La prochaine réunion CLDR se tiendra le jeudi 25 septembre à 20h au réfectoire de l'école communale.